

Date d'élaboration : 26/07/2018

**POSTE D'AGENT DE MAINTENANCE  
ATELIERS JOUR  
GARDANNE**

Ces ateliers comportaient un atelier Electricité et un atelier mécanique et chaudronnerie

**ELECTRICIENS :**

**1- Description du métier et particularités d'exposition**

Les ouvriers qui travaillaient dans ce service avaient pour mission la réparation des coffrets électriques (calorifugeage, câblage, pose de tresse d'amiante sur les joints de porte, pose de presse étoupe avec joints en amiante) pour le fond de la mine ou pour les installations du jour.

Ils avaient en charge l'installation électrique de l'ensemble des services du jour (lavoir, garage, atelier mécanique, centrale thermique) de ce fait, les ouvriers étaient exposés aux nuisances de l'ensemble de ces services.

Compte tenu des conditions de travail, les câbles électriques étaient recouverts de plusieurs centimètres de poussière (charbon et amiante) et fréquemment lors de leurs interventions, le personnel devait souffler ces poussières entraînant la diffusion de celle-ci dans l'air ambiant.

Le personnel était en contact avec les huiles isolantes des transformateurs.

Le personnel devait repeindre les coffrets avec des peintures antidéflagrantes (peinture aux pistolets et aux pinceaux).

**2- Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.**

**La surveillance médicale post professionnelle doit donc comporter les examens suivants :**

**1. Amiante :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.

**Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :**

- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence

**2. HAP et PCB :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM (amines aromatiques):**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

**3. Huiles électriques et minérales:**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

**contact cutané**

- une consultation dermatologique tous les deux ans.

**inhalation de produits de combustion de ces huiles (HAP)**

- examen clinique médical tous les deux ans.

- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

#### **4. Benzène :**

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : numération formule sanguine, numération des plaquettes tous les deux ans

#### **5. Solvants Chlorés :**

De nature diverse selon les périodes, leur pouvoir dégraissant était utilisé pour le nettoyage des pièces électriques. Ils étaient utilisés en espace confiné fréquemment et sans protection respiratoire, la protection cutanée se limitant aux gants de travail en cuir.

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, ces examens seront réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure hospitalière compétente en pathologie professionnelle. Notamment la poly-exposition devrait notamment renforcer la surveillance dans ce cadre.**

### **MECANICIENS ET CHAUDRONNIERS :**

#### **1- Description du métier et particularités d'exposition**

Le personnel assurait la maintenance de l'ensemble des ateliers du jour (lavoir, chaufferie, compresseurs, puits, parc à matériel) ainsi que la confection ou la réparation de matériel pour le fond (réparation d'engins, préparation de la taille, convoyeur...)

On trouvait l'**amiante** sous forme de plaque pour isoler, calorifuger ou protéger le matériel pendant la découpe au chalumeau ou la soudure sous forme de tresse (garniture de la pompe) de joint de tuyauterie, de stockage de conduite, freinage de bandes transporteuses. L'amiante se trouvait aussi dans les plafonds du réfectoire, ce matériau était manipulé, découpé ou tronçonné sans précaution particulière

Le personnel des ateliers centraux était également en contact avec :

- Les gaz d'échappement quand il travaillait dans une zone de circulation d'engins au fond ou au cours de réparations de ces derniers. Les gaz des chariots élévateurs diésel étaient conséquents.
- Les fumées et les projections diverses de soudure, de découpe, de meulage ou de tronçonnage (peu ou pas d'aspiration en atelier et pas de possibilité d'aspiration en dépannage)
- Des huiles de coupe sur les machines outil (tour, faiseuses, scies, perceuses)
- Des huiles mécaniques (réducteurs, huile de freinage)
- Des huiles hydrauliques (vérins, circuits hydrauliques)
- Tous les lubrifiants, les décapants (type trichloréthylène) et dégrippants utilisés en maintenance.
- Des colles
- Des produits chimiques type white spirit ou autres dérivés de pétrole, du fuel et des métaux lourds.
- Des peintures
- Des particules de caoutchouc
- Des graisses spéciales pour la découpe de câble des puits.
- Des vapeurs de particules de toutes ces préparations dans les interventions de dépannage ou de remise en état avec découpe au chalumeau, à la disqueuse et soudure.

Au total le poste exposait aux **substances et préparations suivantes**

:

EXPOSITIONS	CIRCONSTANCES

Benzène et homologues supérieurs	Utilisation de produits (solvants de nettoyage comportant des homologues supérieurs du benzène cancérigènes (cumène...), des solvants pétroliers du type « White spirit » non désaromatisé dont la fraction de distillation comprend des benzéniques, mais aussi la réalisation de l'étanchéité, le collage, le freinage des joints sur les tuyauteries
Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	Nettoyage de pièces mécaniques à l'aide de solvants et utilisation de dégrippants
Chrome VI	Meulage et découpe d'organes mécaniques
Brais, suies, goudrons huiles cancérogènes	Lubrification et graissage des organes mécaniques à l'aide d'huiles minérales au degré de raffinage inconnu ou comportant des risques cancérogènes  Intervention sur des organes mécaniques lubrifiés exposant aux huiles usagées chauffées (présence d'hydrocarbures polycycliques aromatiques)
Fluides de coupe	Usinage, rectification, fraisage de pièces mécaniques en atelier
Huiles minérales et dérivés pétroliers cancérogènes	1- Graissage et lubrification d'organes mécaniques à l'aide d'huiles minérales au degré de raffinage inconnu 2- Entretien de matériels lubrifiés ou graissés à l'arrêt mettant en contact avec la graisse ou les lubrifiants chauffés (HPA) 3- Intervention sur des matériels lubrifiés ou graissés à chaud en fonctionnement (HPA) (risque cutané et respiratoire) 4- Nettoyage de pièces mécaniques à l'aide de solvants dérivés du pétrole
Hydrocarbures pétroliers dont certains cancérogènes	1. Nettoyage de pièces mécaniques à l'aide de solvants contenant des substances hydrocarbures 2. Utilisation d'huiles et de graisses minérales pour la lubrification des organes mécaniques 3. Lors des interventions sur les pompes, les bruleurs ou les ramoneurs alimentant les chaudières, contact avec le fuel lourd (combustible) 4. Lors des interventions sur les moteurs thermiques des machines de manutention (huiles de lubrification et carburants)
Laine de Roche	Décalorifugeage d'organes mécaniques calorifugés avec la laine de roche
Plomb et composés	1-Intervention sur des moteurs thermiques utilisant des carburants avec additifs au plomb  2- utilisation de graisses avec graphite et plomb  3- meulage et découpe d'organes mécaniques peints avec peintures anticorrosion
Silice	1. Intervention impliquant le contact prolongé avec du charbon contenant de la silice cristalline (par définition) : 2. Utilisation de produits contenant de la silice cristalline (huiles de graissage mécanique, pose et dépose de joints)
Tétrachloroéthylène	Utilisation de solvants de nettoyage contenant du

(perchloréthylène)	tétrachloréthylène
Trichloroéthane	Utilisation de solvants de nettoyage contenant du trichloroéthane
Trichloréthylène	Utilisation de trichloréthylène comme solvant de nettoyage
gaz de combustion moteurs thermiques	Entretien et réglage des moteurs des véhicules du fond ou lors de l'utilisation des chariots automoteurs
Amines aromatiques	Utilisation de graisses contenant des amines aromatiques (dont alphanaphtylamines)  Contrôle de soudure par liquide pénétrant, recherche de fissure par produits de resuage

Tous les hydrocarbures issus du pétrole qui ont la propriété de se décomposer en hydrocarbures polycycliques aromatiques hautement cancérogènes dès lors qu'ils sont chauffés, ce qui rend suspect tout produit de lubrification usagé soumis à des frictions ou à des températures telles que celles qu'on rencontre dans les centrales thermiques. Les interventions à chaud exposent à l'inhalation des composés toxiques.

## **2- Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.**

**La surveillance médicale post professionnelle doit donc comporter les examens suivants :**

### **1. Amiante :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.

**Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :**

- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence

### **2. HAP:**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM (amines aromatiques):**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

### **3. Huiles électriques et minérales:**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

**contact cutané**

- une consultation dermatologique tous les deux ans.

**inhalation de produits de combustion de ces huiles (HAP)**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans.

### **4. Solvants Chlorés :**

De nature diverse selon les périodes, leur pouvoir dégraissant était utilisé pour le nettoyage des pièces mécaniques. Ils étaient utilisés en espace confiné fréquemment et sans protection respiratoire, la protection cutanée se limitant aux gants de travail en cuir.

### **5. Benzène :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : numération formule sanguine, numération des plaquettes tous les deux ans

**6. Chrome VI et poussières métalliques**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examen complémentaire : examen radiologique pulmonaire tous les deux ans.

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, ces examens seront réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure hospitalière compétente en pathologie professionnelle. Notamment la poly-exposition devrait notamment renforcer la surveillance dans ce cadre.**